

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

1. Cadre général

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation pour la collectivité.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recette du syndicat. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif du Select'om : d'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes et qui inclut notamment les frais de traitement des déchets ; de l'autre, la section d'investissement qui recense notamment les dépenses d'équipements pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte et pour la collecte des déchets en déchèteries.

2. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

2.1. Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité.

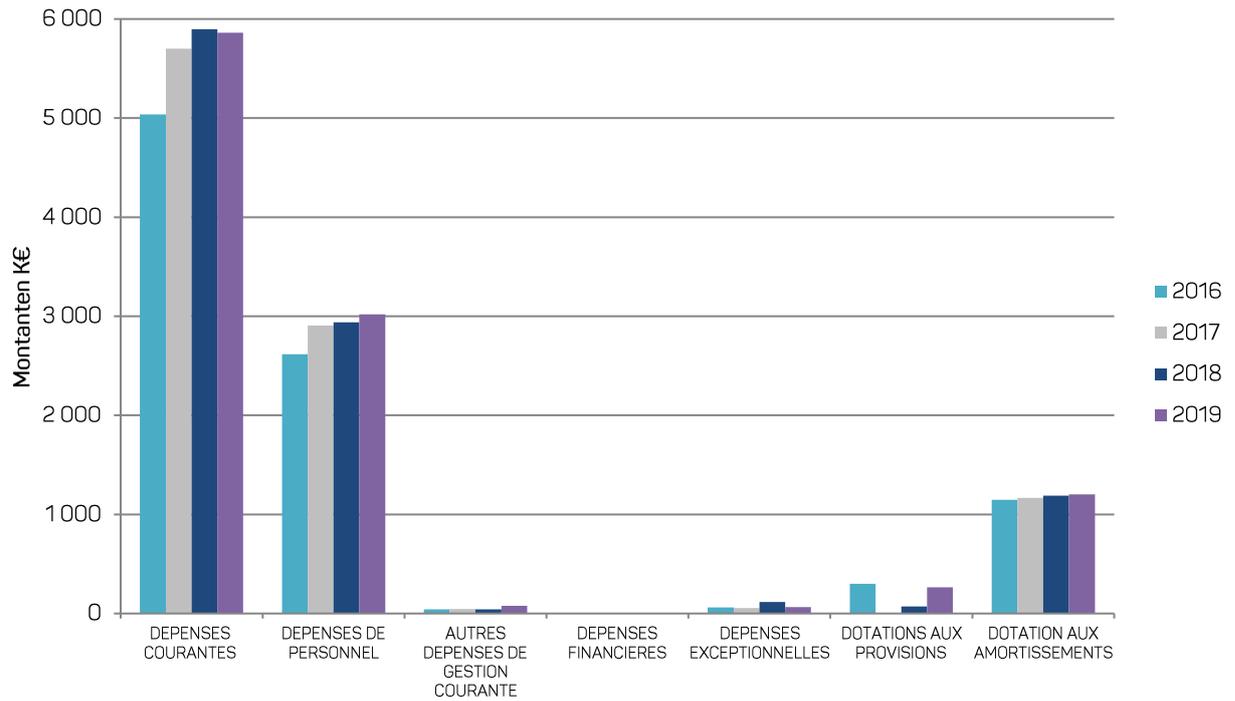
Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les dépenses de traitement des déchets, de maintenance et d'entretien, de carburant, de télécommunication, d'assurance, de communication, les salaires du personnel de la collectivité et les intérêts d'emprunt.

Les recettes de fonctionnement se composent de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de la Redevance Spéciales (RS), des produits issus de la valorisation des déchets et des aides versées par les Eco-Organismes Agréés.

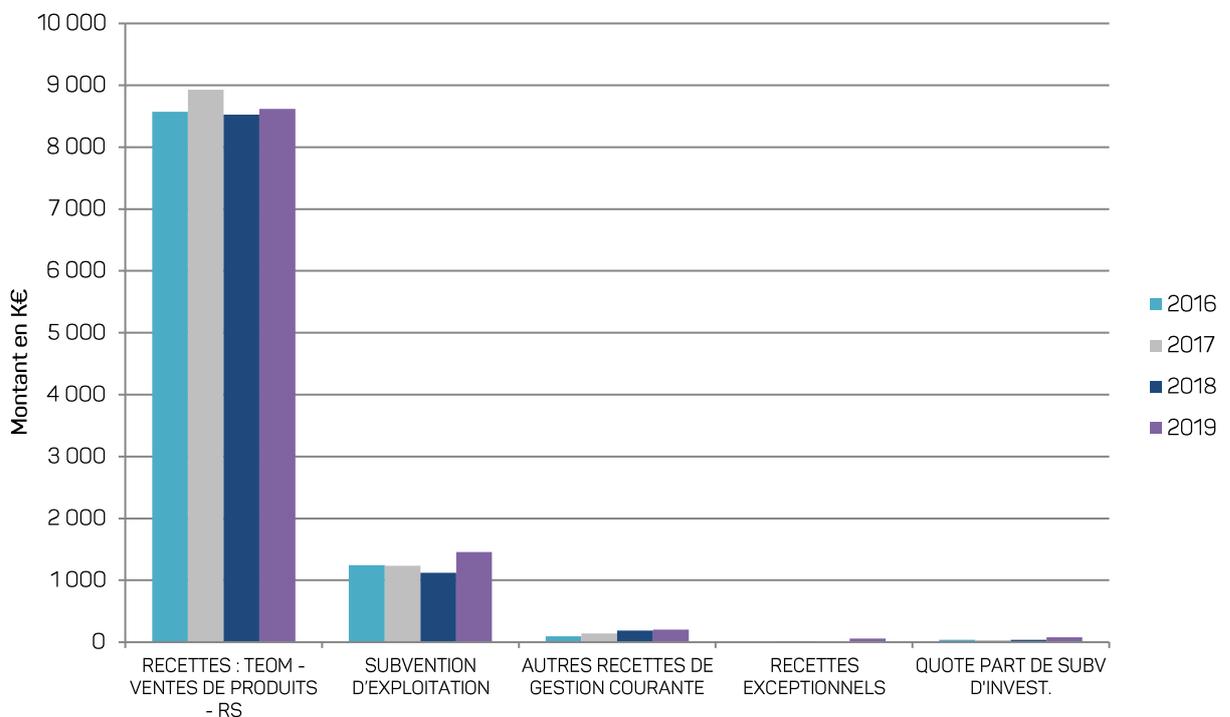
Déficit de fonctionnement 2019 :	-74 529,39€
Excédent antérieur reporté :	4 875 557,90€
Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2019 :	4 801 028,51€

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT EN €	RECETTES	MONTANT EN €
DEPENSES COURANTES	5 861 849,99	RECETTES : TEOM - VENTES DE PRODUITS - RS	8 620 897,22
DEPENSES DE PERSONNEL	3 020 777,68	SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 457 383,95
AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE	78 970,53	AUTRES RECETTES DE GESTION COURANTE	202 087,52
DEPENSES FINANCIERES	0,00	RECETTES FINANCIERES	0,00
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	64 001,07	RECETTES EXCEPTIONNELS	42 038,97
AUTRES DEPENSES : DOTATIONS AUX PROVISIONS	264 444,00	AUTRES RECETTES : REPRISES AUX PROVISIONS	13 975,00
CHARGES : ECRITURES D'ORDRE - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 201 982,14	PRODUITS : ECRITURES D'ORDRE - QUOTE PART DE SUBV D'INVEST.	81 113,36
TOTAL	10 492 025,41	TOTAL	10 417 496,02

ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2.2. Investissement

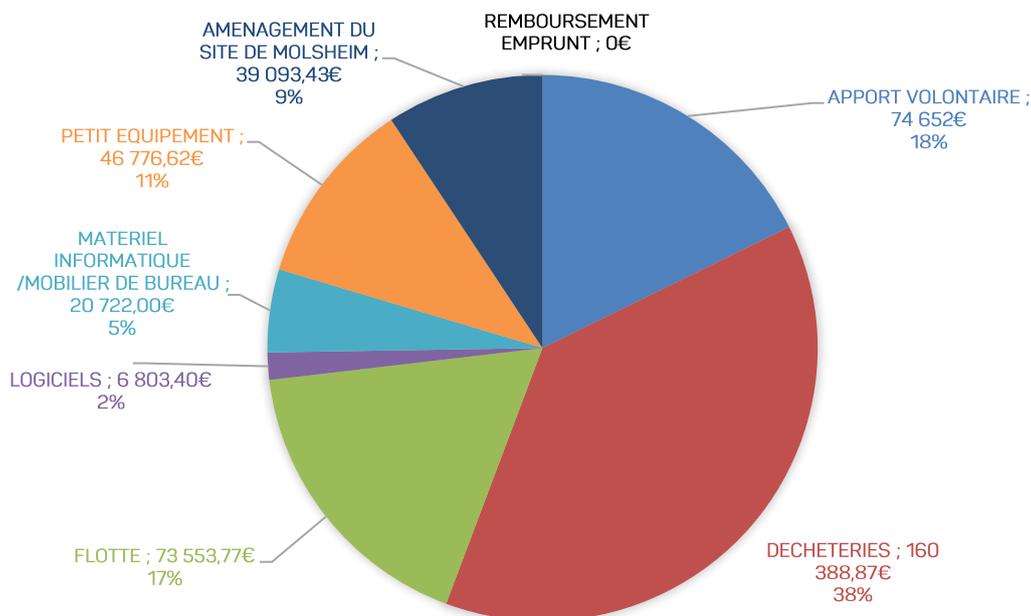
Les dépenses d'investissement comprennent l'acquisition de biens qui constituent ou font varier la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les recettes d'investissement sont constituées du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, de la participation des communes à la mise en place des conteneurs enterrés comptabilisée dans les subventions d'investissement et d'écritures d'ordre et patrimoniales.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT EN €	RECETTES	MONTANT EN €
DEPENSES DE FRAIS D'ETUDES ET LOGICIELS	148 027,40	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	11 586,40
TRAVAUX DE CONSTRUCTION	1 155 566,55	FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA)	326 955,36
ACQUISITION DE MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	1 089 123,26	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (AFFECTATION RESULTAT)	0,00
ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT, INFORMATIQUE ET MOBILIER	1 567 972,88	PRODUITS : ECRITURES D'ORDRE ET PATRIMONIALES	1 261 046,92
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	0,00	RESULTAT 2018 REPORTE	3 771 342,00
CHARGES : ECRITURES D'ORDRE ET PATRIMONIALES	140 178,14		
TOTAL	4 100 868,23	TOTAL	5 370 930,68

Excédent de financement : 1 037 420,45€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS RÉALISÉES EN 2019

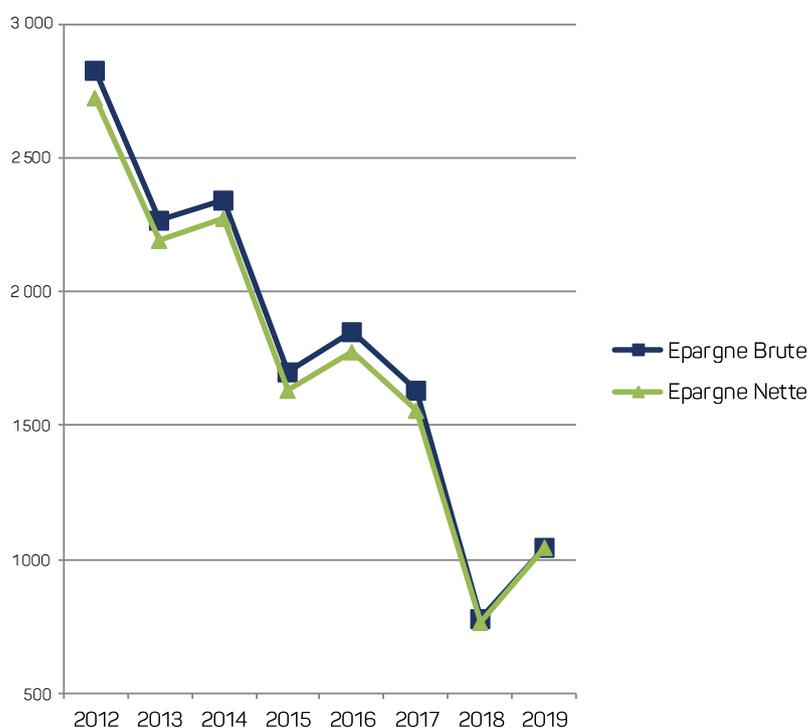


3. Données synthétiques au compte administratif 2019 - Récapitulatif

3.1. Crédits d'investissement et pluriannuels

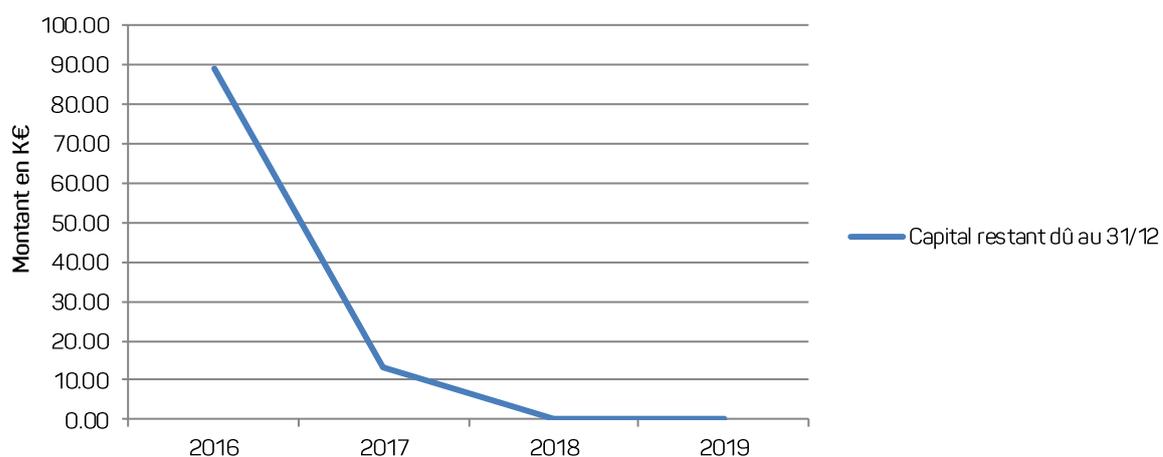
L'autorisation de programme AP1 – Rénovation siège – votée en 2014, a été clôturée au 31 décembre 2017

3.2. Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette



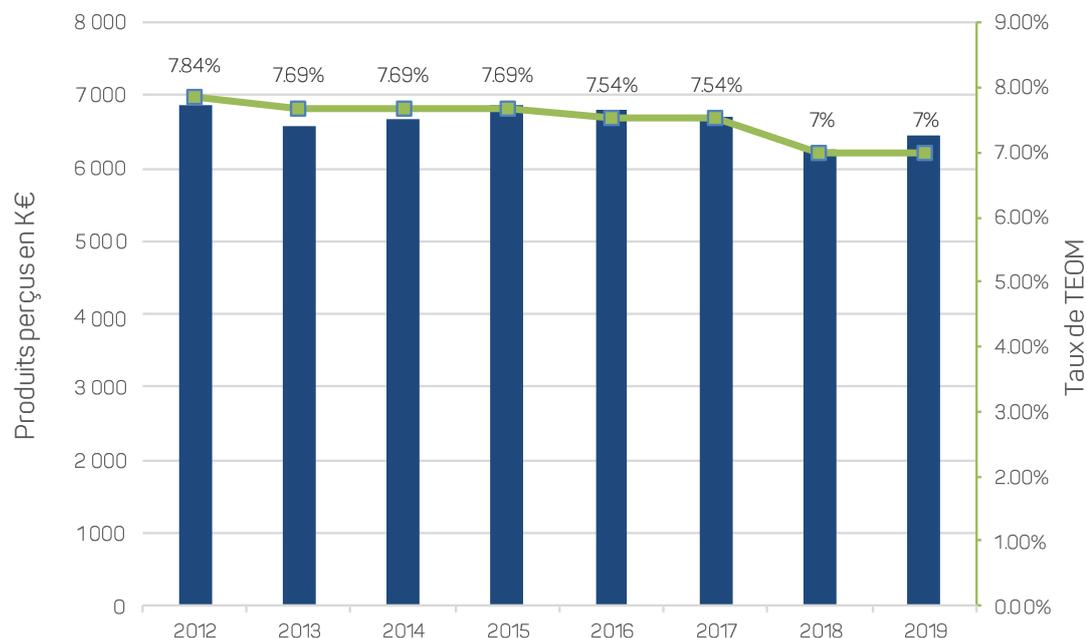
3.3. Niveau d'endettement de la collectivité

Capital restant dû au 31/12



3.4. Niveau du taux d'imposition

Evolution du produit et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2012 à 2019 :



3.5. Principaux ratios

Ratios financiers officiels (Article R2313-1 du CGCT)	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement / population	80,99 €	87,20 €	90,43 €	92,53 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	99,56 €	103,40 €	98,23 €	102,95 €
Dépenses d'équipement brut / population	18,28 €	20,73 €	15,17 €	4,20 €
Encours de la dette / population	1,62 €	0,89 €	0,13 €	0,00 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	32%	33%	32%	33%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	82%	85%	92%	90%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18%	20%	15%	4%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	2%	1%	0%	0%

La population prise en compte pour le calcul des ratios financiers est la population municipale au 1^{er} janvier de l'année concernée.

L'encours de la dette prise en compte pour le calcul des ratios financiers est le capital restant dû au 1^{er} janvier de l'année concernée.

3.6.Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre 2019		
Catégorie	Filière administrative	Filière technique
A	1	0
B	3	0,92
C	4,9	62,35
TOTAL	8,9	63,27

CHARGES DE PERSONNEL

